

*Questions orales***L'INDUSTRIE****LES BREVETS DE LA TECHNOLOGIE DU TRAITEMENT DE LA CANNE À SUCRE**

M. Bob Rae (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques questions à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet des activités de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée ainsi qu'au sujet de l'utilisation des brevets touchant la technologie du traitement de la canne à sucre.

Comme le ministre le sait, vers la fin de 1976, des brevets relatifs à la mise au point de cette technologie ont été accordés par la SCBEL à la société Hawker Siddeley, une importante multinationale, plutôt qu'à la société canadienne qui avait effectivement mis au point cette technologie. Comme le ministre le sait évidemment, une étude indépendante . . .

Des voix: Règlement!

M. Rae: Je pose la question suivante au ministre: peut-il nous assurer qu'il prend les mesures qui s'imposent pour que les brevets relatifs à cette technique soient accordés à une société canadienne plutôt qu'à une multinationale?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'important n'est pas de savoir si les brevets seront accordés à une société canadienne ou si la compagnie Hawker Siddeley est une société canadienne ou peut-être enregistrée comme telle, l'important est de régler le problème des brevets pour que le Canada puisse bénéficier de cette nouvelle méthode de récolte de la canne à sucre.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, je fais très respectueusement remarquer que je doute que le ministre ait bien compris le sens de la question. Je pourrais peut-être la reformuler. Le ministre sait parfaitement bien qu'une étude indépendante commanditée par lui démontre très clairement qu'on a accordé les brevets en 1976 de façon erronée et fautive, et il sait aussi qu'on n'a pas encore donné de brevets pour certains aspects de l'invention concernant le bois et le commerce.

Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'il prend les mesures nécessaires pour qu'à l'avenir le développement de cette technologie clé soit confié à des sociétés canadiennes pour faire en sorte que les emplois soient créés au Canada et que le développement scientifique et commercial se fasse au Canada plutôt qu'à l'étranger? C'est une question très simple.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je puis assurer à la Chambre que j'ai personnellement étudié ce problème à fond et que j'espère trouver une solution très bientôt.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS**ON DEMANDE SI LE MINISTRE FERA UNE DÉCLARATION SUR LE VERSEMENT D'INDEMNITÉ AUX EXPROPRIÉS DE MIRABEL**

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Il y a deux semaines exactement 600 résidents de Sainte-Scholastique réclamaient les versements d'une indemnité juste pour les locataires et le versement d'un intérêt de 5 p. 100 ainsi que la

[M. Lang.]

reconnaissance du principe de l'équivalence raisonnable. Devant ce groupe de personnes le ministre s'était engagé à donner une réponse dans un délai de deux semaines. Je pense qu'il a également rencontré les représentants de ce groupe aujourd'hui, je n'en suis pas certain. Le ministre est-il alors en mesure de rendre sa réponse publique et, dans l'affirmative, entend-il également faire une déclaration à ce sujet?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur le président, en effet les représentants des expropriés de Mirabel sont en train de discuter de ce problème en ce moment dans mon bureau avec mon adjoint et le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes. Nous avons réglé quelques points mais il en reste quelques autres que l'on pourra, j'espère, régler cet après-midi, je l'espère.

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Je me demande pourquoi on s'excite de l'autre côté, monsieur le président. Je suis très heureux de la réponse du ministre des Travaux publics pour l'expropriation de Sainte-Scholastique. Cela fait neuf ans. Ma question supplémentaire est la suivante. Le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes, en son nom personnel, a signalé qu'il était favorable à ce que les 70,000 acres de terrain qui ne sont pas utilisées puissent être revendues à la province de Québec. Le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes a fait cette déclaration en son nom personnel. Le ministre serait-il disposé à dire qu'il a l'intention de discuter avec la province de Québec de l'achat de ces 70,000 acres de terre qui ne sont pas utilisées actuellement?

M. Buchanan: Actuellement, non, monsieur le président. Je dois dire que je ne suis pas au courant de cette proposition, mais je vais l'examiner.

* * *

[Traduction]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**LES LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES MINISTRES**

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet de la présence fréquente de sous-ministres aux conseils d'administration des sociétés de la Couronne.

Le premier ministre peut-il nous dire s'il existe des règles pour éviter les conflits d'intérêts, réels ou potentiels, entre les deux rôles de sous-ministre, celui qui consiste dans les conseils d'administration à intervenir dans certains marchés, et celui qui, au sein de son ministère, l'appelle à définir la réglementation régissant le marché dans lequel intervient la société, ou qui conseille son ministre à ce sujet? Est-ce qu'il existe des lignes directrices à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de lignes directrices spéciales; mais il y a certainement une différence de conception entre le gouvernement et l'opposition officielle. Nous estimons que les sociétés de la Couronne sont créées au profit de la population afin de poursuivre un but d'intérêt général.